

	Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HTH CLARISHOCK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit chimique pour le traitement de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Innovative Water Care Europe SAS
Z.I. LA BOITARDIERE BP 219
37400 Amboise
France

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS:

EHSProductSafetyTeam@solenis.com

Informations sur le produit

+33 (0)2 47 23 43 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Europe: NCEC +44 (0)1235 239 670, Afrique et Moyen-Orient : NCEC +44 (0)1235 239 671 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48 (Paris) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

	Page: 2
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
DIMETHYLAMINE, POLYMER WITH EPICHLOROHYDRIN AND N-METHYLMETHANAMINE	42751-79-1	Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
En cas d'inhalation	: En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires. Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	: Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact.
En cas d'ingestion	: Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

	Page: 3
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Si le produit est chauffé à une température plus élevée que son point d'éclair, il produira des vapeurs suffisantes pour supporter la combustion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager sur le sol et s'enflammer par la chaleur, les veilleuses, d'autres flammes et sources d'ignition aux endroits près du point de libération.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Le matériel peut créer des conditions glissantes.
L'eau peut rendre les sols extrêmement glissants.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.

	Page: 4
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Pour les petits déversements, contenir et retirer rapidement le matériau déversé à l'aide de tampons absorbants, de remblais tubulaires, de litière pour chat, de sciure de bois, etc., puis éliminer de manière appropriée. Ne pas laisser les absorbants reposer pendant la nuit, ils deviendront durs et difficiles à enlever. Le résidu ou le film restant peut être traité avec de la soude caustique diluée (2 %) ou de l'eau de Javel diluée (2 à 5 %), laisser tremper jusqu'à une heure et nettoyer à l'eau tiède (entre 49°C et 54°C (120°F – 130°F)) ou peut être rejeté dans un égout en utilisant de grands volumes d'eau en tenant compte des directives locales. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout déversement au sol car le produit peut devenir très glissant.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

		Page: 5
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 09.07.2025
		Date d'impression: 06.08.2025
		Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK		Version: 2.0
898285		

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Une ventilation générale devrait être suffisante pour des conditions normales d'utilisation. Toutefois, si des conditions de fonctionnement inhabituelles existent, fournir une ventilation mécanique, générale ou locale, suffisante pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou suffisante pour maintenir l'exposition en dessous des niveaux qui cause, ou sont suspectés de causer, des effets indésirables.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Chaussures de sécurité
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune foncé

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

	Page: 6
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : < 6

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

	Page: 7
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,09 gcm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Evaluation : Donnée non disponible

Taille des particules : Donnée non disponible

Répartition de la taille des
particules : Donnée non disponible

Empoussiérage : Donnée non disponible

Forme : Donnée non disponible

Crystallinité : Donnée non disponible

Traitement de surface
/Revêtements : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

	Page: 8
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.
Température de gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : acides minéraux forts
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

DIMETHYLAMINE, POLYMER WITH EPICHLOROHYDRIN AND N-METHYLMETHANAMINE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6.160 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

DIMETHYLAMINE, POLYMER WITH EPICHLOROHYDRIN AND N-METHYLMETHANAMINE:

Résultat : Potentiellement irritant pour la peau

	Page: 9
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Irritation ou lésion de l'œil peu probables.

Composants:

DIMETHYLAMINE, POLYMER WITH EPICHLOROHYDRIN AND N-METHYLMETHANAMINE:

Résultat : Potentiellement irritant pour les yeux

Remarques : Irritation ou lésion de l'œil peu probables.
Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

DIMETHYLAMINE, POLYMER WITH EPICHLOROHYDRIN AND N-METHYLMETHANAMINE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Dans les eaux naturelles, la toxicité aquatique est considérablement réduite du fait de la neutralisation des charges cationiques par absorption aux particules, hydrolise et carbone organique dissous.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

	Page: 10
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

aquatiques

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques

: CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

DIMETHYLAMINE, POLYMER WITH EPICHLOROHYDRIN AND N-METHYLMETHANAMINE:

Biodégradabilité

: Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: < 70 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation

: Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

	Page: 11
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

DIMETHYLAMINE, POLYMER WITH EPICHLOROHYDRIN AND N-METHYLMETHANAMINE:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

Code IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA-DGR: Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

Code IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA-DGR: Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Marchandise non dangereuse

	Page: 12
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

ADN: Marchandise non dangereuse
RID: Marchandise non dangereuse
Code IMDG: Marchandise non dangereuse
IATA-DGR: Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR: Marchandise non dangereuse
ADN: Marchandise non dangereuse
RID: Marchandise non dangereuse
Code IMDG: Marchandise non dangereuse
IATA-DGR: Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable
ADN: Non applicable
RID: Non applicable
Code IMDG: Non applicable
IATA-DGR: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

	Page: 13
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs : peroxyde d'hydrogène

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

peroxyde d'hydrogène (ANNEXE I)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : 78, 51, 49, 49 bis (R-461-3, France)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas sur la liste canadienne DSL et ont des limites quantitatives annuelle

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

	Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 09.07.2025

Texte complet pour phrase H

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

	Page: 15
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 09.07.2025
	Date d'impression: 06.08.2025
	Numéro de la FDS: R1600015
HTH CLARISHOCK	Version: 2.0
898285	

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalitique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

FR / FR